



Compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2019

Ce compte rendu sommaire vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal d'Assieu.

Excusés : Frédéric FLEURY.

Frédéric FLEURY donne procuration à Eric FAVRE.

Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 17 décembre 2018 à 14 « voix » sur 15 « présents » 1 pouvoir donné.

OBJET : APPROBATION DES DENOMINATIONS DES CHEMINS, IMPASSES, RUES, PLACES PUBLIQUES

Monsieur le Maire informe les membres présents à l'assemblée qu'une mise à jour est nécessaire par rapport à la délibération n° 2018-06-04 du 06 juin 2018.

Monsieur le Maire ayant signalé l'intérêt de remettre à jour la dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant qu'il y a de donner suite à la mesure proposée, qu'il y a lieu de reprendre toute la numérotation sous un système métrique, que les frais d'implantation de poteaux aux carrefours et angles de rues ou d'apposition de plaques indicatives sur les immeubles seront pris en charge par la commune

Les impasses, chemins, places et rues publiques de la commune ci-après désignés sous lequel ils figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

Mot directeur	Rue
ABRICOTIERS	Impasse des Abricotiers
ACACIAS	Impasse des Acacias
AMANDIERS	Impasse des Amandiers
ANGELE	Lotissement le Clos d'Angèle
ARTILLIERS	Rue des Artilliers
BELLEVUE	Impasse Bellevue
BERARDIN	Rue de Bérardin
BLES	Impasse des Blés
BOIS	Impasse du Bois
BROSSES	Chemin des Brosses
BRUYERES	Rue des Bruyères
BUCHERONS	Rue des Bûcherons
CAPUCINES	Impasse des Capucines
CEDRES	Impasse des Cèdres

CENTRE	Impasse du Centre
CERISIERS	Impasse des Cerisiers
CHAMPS	Rue des Champs
CHARINAS	Rue de la Charinas
CHARINAS	Lotissement les Terrasses de la Charinas
CHARINAS	Lotissement les Balcons de la Charinas
CHATAIGNIERS	Chemin des Châtaigniers
CHENES	Chemin des Chênes
CHINEY	Rue de Chiney
CHINEY	Lotissement les Terrasses de Chiney
CHINEY	Lotissement le Clos de Chiney
CLURZONS	Rue des Clurzons
COLLINE	Impasse de la Colline
COLZA	Impasse du Colza
COMPOSTELLE	Rue de St Jacques de Compostelle
COMPOSTELLE	Lotissement les Jardins de Compostelle
COQUELICOTS	Impasse des Coquelicots
COQUILLONNE	Rue de la Coquillonne
CRES	Rue des Crès
CRES	Lotissement le Clos des Crès
CROIX	Rue de Sainte Croix
CUMER	Impasse du Cumer
CUZIN	Rue du Cuzin
ECARLAT	Rue d'Ecarlat
FRENES	Lotissement les Frênes
GASAVIGNARD	Rue Gasavignard
GRISES	Impasse des Grises
HORIZON	Lotissement l'Horizon
IRIS	Lotissement des Iris
JEUX	Rue des Jeux
JONQUILLES	Impasse des Jonquilles
LAVANDES	Lotissement le Clos des Lavandes
LAVOIR	Impasse du Lavoir
LILAS	Impasse des Lilas
MAGNOLIAS	Lotissement des Magnolias
MARNIERE	Impasse de la Marnière
MATERNELLE	Impasse de la Maternelle
MAURE	Chemin de Maure
MAYENCONNE	Route de la Mayençonne
MIMOSAS	Impasse des Mimosas
MONTARZIN	Lotissement Montarzin
MONTARZIN	Rue du Montarzin
MUGUET	Chemin du Muguet
MULETIERS	Impasse des Muletiers
MURIERS	Lotissement les Muriers
NOISETIERS	Impasse des Noisetiers
OLIVIERS	Impasse des Oliviers
OPALE	Lotissement le Clos d'Opale

PASSERELLE	Chemin de la Passerelle
PEROLIERES	Chemin des Pérolières
PILAT	Impasse du Pilat
PINET	Impasse le Pinet
PINS	Impasse des Pins
PLAINE	Impasse de la Plaine
PLANTAS	Impasse du Plantas
PLEIN VENT	Impasse Plein Vent
POMMIERS	Impasse des Pommiers
PRAS	Impasse de la Pras
PRE	Lotissement le Petit Pré
PRIMEVERES	Impasse des Primevères
PRUNIERES	Impasse des Pruniers
RENARDIERES	Lotissement les Renardières
RICHOUX	Route du Richoux
RIVIERE	Chemin de la Rivière
ROSES	Impasse des Roses
RUISSEAU	Impasse du Ruisseau
SAPINS	Impasse des Sapins
SAUVAGINES	Lotissement les Sauvagines
SENTIER	Impasse du Sentier
SOURCES	Chemin des Sources
STADE	Rue du Stade
TARAMAS	Rue de Taramas
TARARE	Lotissement le Tarare
TERRES	Lotissement les Grandes Terres
TERROIR	Impasse du Terroir
TOURNESOLS	Impasse des Tournesols
TRIEVOZ	Rue du Trievoz
TULIPES	Impasse des Tulipes
VALLEE	Impasse de la Vallée
VANAUX	Rue des Vanaux
VAREZE	Rue de la Varèze
VIGNES	Rue des Vignes

Un crédit est ouvert au budget primitif 2019 pour la couverture des frais de fournitures et de pose des poteaux ou plaques indicatives

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la proposition de Monsieur le Maire.

OBJET : Instruction des dossiers relevant de l'application du droit des sols - Conventions de mise à disposition des services communautaires.

Monsieur le Maire expose que l'article L.5211-4-1 III du CGCT dispose que les services d'un EPCI peuvent être mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres pour l'exercice de leurs compétences lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. L'article R.423-15 b du code de l'urbanisme précise que l'autorité compétente peut charger des actes d'instruction les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités.

La communauté de communes du pays roussillonnais assurait cette fonction pour 21 des 22 communes de la CCPR ainsi que pour les communes du territoire de Beaurepaire dans le cadre d'une convention conclue en 2015 avec la CCTB.

Du fait de la création de la nouvelle communauté de communes, il est nécessaire de conclure avec la communauté de communes une nouvelle convention de mise à disposition des services communautaires d'instruction du droit des sols.

Par délibération n°2019/040 du 23 janvier 2019, le conseil communautaire a approuvé le texte de la convention de mise à disposition des communes intéressées du service communautaire chargé de l'instruction des dossiers relevant de l'application du droit des sols.

Les explications complémentaires apportées, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la signature de cette convention avec la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres approuve la convention de mise à disposition des communes intéressées du service communautaire chargé de l'instruction des dossiers relevant de l'application du droit des sols, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

OBJET : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement du budget communal chapitre 23 avant le vote du budget primitif 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2019, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit celui de 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (ceux-ci seront inscrits au budget lors de son adoption).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses afférentes au chapitre 23, à compter du 1^{er} janvier 2019 et avant le vote du budget primitif de l'année 2019.

<i>Crédits ouverts en 2018</i>	<i>Crédits autorisés au 01/01/2019</i>
Chapitre 23 Immobilisations en cours : 25 000 €	6 250€
Total = €	6 250€

OBJET : Approbation du compte administratif

Lecture est faite du compte administratif du budget « Commune », les résultats sont conformes au compte de gestion de la trésorerie et sont les suivants :

Fonctionnement :

Recettes réalisées 2018	852 616.10€
Dépenses réalisées 2018	636 800.22€
Résultat exercice 2018	+ 215 815.88€
Résultat Antérieur reporté	+ 367 976.08€
Résultat de clôture 2018	+ 583 791.96€

Investissement :

Recettes Réalisées 2018	312 949.72€
Dépenses Réalisées 2018	336 624.58€
Résultat exercice 2018	-23 674.86€
Résultat Antérieur reporté	-96 347.54€
Résultat de clôture 2018	-120 022.40€

Conformément à l'article 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Jean Michel Ségui, Maire de la commune d'Assieu quitte momentanément la salle pour pouvoir procéder au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte administratif.

OBJET : Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif pour l'exercice 2018, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est exact, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Après délibération, le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

OBJET : Affectation des résultats

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	215 815.88€
Résultat antérieurs reportés <i>Ligne 002 du compte administratif</i>	367 976.08€
Résultat à affecter	583 791.96€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 120 022.40€
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	120.022.40€
Affectation	583 791.96€
Affectation en réserves R 1068 en investissement	130 000€
Report en fonctionnement R 002	453 791.96€

Adopté à l'unanimité

PROJET PLACE

PROJET EGLISE : en cours d'appel d'offres. Fin mars analyse des offres et auditions des équipes. Début des travaux mi-novembre 2019

PROJET PLACE : en cours de chiffrage. Début de demande de subventions pour le déplacement du monument aux morts.

PROJET ATELIER MUNICIPAL

Lors de la dernière réunion de la commission avec le CAUE, un point a été fait sur les deux options possibles (rénovation ou reconstruire). Si on détruit le bâtiment, on ne pourrait pas reconstruire où l'on veut car le terrain est bordé de chemins ⇒ besoin d'un recul de 5 m.

Il faut donc qu'il reste à la même place. La rénovation est la solution retenue.

COMPTE RENDU COMMUNAUTE DE COMMUNES (EBER)

Le premier conseil a eu lieu avec l'élection des présidents et des vices présidents.

La mise en place de la nouvelle intercommunalité se poursuivra avec l'élection des membres des différentes commissions.

AFFAIRES SCOLAIRES

Rencontre entre la commission école et la directrice de l'école pour parler budget, notamment des 6 000 euros de subvention reçus par l'école par les Couverts et bambins. Discussion aussi sur les subventions éventuelles allouées par le sou des écoles.

L'école a chiffré un projet sur l'astronomie et sur l'achat de matériel (vidéoprojecteurs, écran), d'instruments de musique, de matériel EPS.

Pour le sou des écoles : financement des sorties piscine, du spectacle au sémaphore, visite du collège de l'Edit = le reste servirait aux projets de fin d'année pour les petites classes.

TRAVAUX VOIRIE

- Passerelle de la Charinas : reste aménagement aux abords
- Plateau rue des Crès vers nouveau lotissement prévu à l'automne 2019
- Finition rue de la Coquillonne : à l'automne également
- Réfection chaussée RD 131 (rue de la Varèze) entre la mairie et la rue des Pérolières : début mars 2019

POINT POUR LA CONCERTATION NATIONALE

- Le cahier de doléances est peu rempli
- Saint Maurice l'Exil: débat devant 250 personnes en présence de Madame la Députée. Tables rondes : réflexion sur 4 grands thèmes.

Fin de séance à 23h30

Prochain Conseil Municipal : 11 mars 2019 à 20h00